



PROVINCE DE QUÉBEC
NOTRE-DAME-DES-MONTS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Marcelle Pedneault, Directrice Générale, sec.-très. de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts que le Conseil de ladite municipalité, lors de la séance ordinaire du 2^e jour du mois de Mars deux mille vingt, déposera le rapport financier pour l'année 2020 ainsi que le rapport du vérificateur et ce, selon l'article 176.1 du Code municipal.

Donné sous mon seing à Notre-Dame-des-Monts,
Ce 19^e jour du mois de février deux mille vingt

Marcelle Pedneault, d.g, sec.-très.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marcelle Pedneault, Directrice Générale et Secrétaire-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à la Caisse Populaire et au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

Donné à Notre-Dame-des-Monts, ce 19^e jour du mois de février deux mille vingt.

Marcelle Pedneault, d.g. sec.-très